

# Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du CDSC 65 du 29 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-neuf mars,

A neuf heures.

Les associés de l'association Comité Départemental de Spéléologie et de Canyon des Hautes-Pyrénées, dont le siège social est à Mairie de Saint-Pé-de-Bigorre (65270), se sont réunis à la salle ets Clabétès de Saint-Pé-de-Bigorre sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par mail, par le Président de l'association.

Des invités ont également reçu une invitation à participer à cette assemblée générale.

L'assemblée est présidée par M. Marc CHANLIAU, représentant M. Jean Luc FEYDIT, Président de l'association.

Sont présents :

- MM. Julien Sénécal-Boisard et Thibault van't Veer, élus représentants par le GSHP, lors de son assemblée générale du 11 janvier 2025 ;
- Mme Mélissa Sabatier-Versailles, élue représentante par le SNEC, lors de son assemblée générale du 7 février 2025.

Sont représentés :

- Mlle Tiphaine Vittet, représentée par M. Thibault Van't Veer, élue représentante par le GSHP, lors de son assemblée générale du 11 janvier 2025 ;
- M. Régis Paquet, représenté par M. Julien Sénécal-Boisard, élu représentant par le GSHP, lors de son assemblée générale du 11 janvier 2025 ;
- M. Florian Bibron, représenté par Mme Melissa Sabatier Versailles, élu représentant par le SNEC, lors de son assemblée générale du 7 février 2025.

Sont également présents :

- Mlles Edith Lafon et Valérie Poitou, vice-présidentes du CDSC65, Mme Catherine Katkoff, secrétaire du CDSC 65 ;
- Sept autres spéléologues fédérés dans les Hautes-Pyrénées, membres de l'association, invités : Mme Sandrine Degouve, MM. Pascal François, Hugo Claverie, Angelo Delefortrie, Patrick Degouve, Gérard Laurens, Alain Massuyeau ;
- M. Jean-Luc Lacrampe, Président du Comité Régional de Spéléologie d'Occitanie, invité, représentant également le Comité Départemental et Sportif des Hautes-Pyrénées, invité ;;

- M. Olivier Guérard, Correspondant région EFS et SSF, invité ;
- Mme Suzanne Jiquel, membre du CSRO, invitée.

Soit au total 17 associés présents ou représentés et 3 invités.

Le Président de séance constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président de séance rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport d'activité des clubs : bilan et projets
- Rapport des Commissions : bilan et projets
- Rapport moral du Président
- Bilan financier du Trésorier
- Modification des statuts et du règlement intérieur (pour être en conformité avec statuts-types de la FFS)
- Vote des résolutions

Le Président de séance dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts et règlement intérieur de l'association ;
- le PV de l'assemblée générale de l'an dernier ;
- le rapport moral ;
- le rapport d'activités ;
- le rapport financier avec le bilan et le compte de résultat ;
- les textes des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- la feuille de présence et d'émargement.

Le Président de séance fait remarquer qu'il n'y a pas de rapport de vérificateur aux comptes, car aucun membre de l'association ne s'était porté candidat lors de l'élection du 2 mars 2024.

Le Président de séance déclare que les documents requis ont été proposés aux grands électeurs dans les trente jours précédant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Lors de la présentation des bilans commissions, plusieurs éléments ont pu être soulignés par les membres présents.

- commission Karsteau : M. Alain Massuyeau présentera par la tenue d'un stand et lors d'une conférence, Karsteau, au congrès régional de spéléologie occitanie 2025, le we du 26 et 27 avril 2025.

- commission canyon : M. Jean-Luc Lacrampe propose son aide au repérage des canyons. Il lui ai demandé par Mlle Edith Lafon et le Président de séance de communiquer avec la commission canyon au sujet de ses projets pour une bonne fluidité des actions départementales.
- commission EDSC : la commission sera relancée dès 2025. Mme Mélissa Sabatier Versailles propose son aide et une ouverture à d'autres fédérés du département. La commission EDSC accueille la proposition et demande que les volontaires se signalent auprès de la présidente de commission Mlle Valérie Poitou.
- Commission SSF : Mme Catherine Katkoff apporte une précision lexicale. Les bénévoles du SSF ne sont pas des secouristes mais des sauveteurs.
- Commission communication : au vu des multiples canaux de communication possibles et utilisés de manière non homogène par les fédérés du département, un groupe de travail doit être constitué afin de pouvoir proposer une communication plus adaptée. Mme Mélissa Sabatier Versailles propose son aide, laquelle est accueillie favorablement par la présidente de la commission communication, Mme Catherine Katkoff.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il est proposé que le vote des résolutions soit effectué à main levée. Aucune objection n'est émise de la part des membres présents

## **Première résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du Procès Verbal d'Assemblée générale du 2 mars 2024, l'approuve.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## **Deuxième résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport moral, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## **Troisième résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport d'activités, l'approuve pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

Le Président de l'association, M. Jean-Luc Feydit arrive à l'assemblée générale et reprend la présidence de séance.

## Quatrième résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024.

En conséquence, l'assemblée donne quitus aux administrateurs du comité directeur pour leur gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## Cinquième résolution

Les associés décident d'affecter les pertes de l'exercice clos le 31/12/2024, et qui se chiffrent à trois trente deux euros et quarante quatre centimes, de la manière suivante :

Le déficit sera affecté aux comptes :

- de report à nouveau ;
- de réserves libres afin de les diminuer.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## Sixième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à tout membre du Comité directeur pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

---

## Elections

Le comité directeur du CDSC65 s'isole pour procéder en son sein à l'élection du Trésorier, du Trésorier-adjoint et Secrétaire-adjoint.

M. Marc Chanliou est élu à l'unanimité, au poste de Trésorier, pour un an à sa demande et insiste pour former un successeur.

Mlle Valérie Poitou est élue à l'unanimité au poste de Secrétaire-adjointe.

Aucun membre ne se porte candidat pour le poste de Trésorier-adjoint.

L'assemblée générale ordinaire procède ensuite à l'élection du vérificateur aux comptes. Aucun membre n'est candidat. Il n'y aura donc pas de vérificateur au compte pour l'exercice 2025.

L'assemblée générale ordinaire procède ensuite à l'élection des représentants à l'Assemblée Générale régionale du Comité de spéléologie de la Région Occitanie (CSRO), le 27 avril 2025. Six postes sont ouverts.

Sont candidats : Mme Catherine Katkoff, Mlle Edith Lafon, Mme Mélissa Sabatier Versailles, M. Marc Chanliau, M. Angelo Delefortrie et M. Jean-Luc Feydit.

Mme Catherine Katkoff est élue représentante à l'AG régionale du CSRO pour 2024 à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Mlle Edith Lafon est élue représentante à l'AG régionale du CSRO pour 2024 à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Mme Mélissa Sabatier Versailles est élue représentante à l'AG régionale du CSRO pour 2024 à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

M. Marc Chanliau est élu représentant à l'AG régionale du CSRO pour 2024 à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

M. Angelo Delefortrie est élu représentant à l'AG régionale du CSRO pour 2024 à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

M. Jean-Luc Feydit est élu représentant à l'AG régionale du CSRO pour 2024 à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

Le Président de séance rappelle que le représentant à l'AG nationale de la FFS en Dordogne à la Pentecôte 2025 a été élu le 2 mars 2024 pour quatre ans ; il s'agit de M. Jean-Luc Lacrampe.

---

## **Septième résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport d'orientation et du calendrier de l'année 2025 par le Comité directeur, l'approuve pour l'exercice en cours 2025.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## **Huitième résolution**

L'assemblée, après avoir entendu la proposition de décalage du vote du budget 2025 au plus tard le 31/05/2025 par le Comité directeur, approuve pour l'exercice en cours 2025.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

## **Neuvième résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture de la modification des statuts de l'association, préparée par le Comité directeur, adopte cette modification, avec prise d'effet immédiat.

Cette résolution mise au voix est adoptée à la majorité de cinq des grands électeurs ; un grand électeur s'abstient.

## **Dixième résolution**

L'assemblée, après avoir entendu lecture de la modification du Règlement intérieur préparée par le Comité directeur, adopte cette modification, avec prise d'effet immédiat.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité des grands électeurs.

M. Jean-Luc Lacrampe demande la parole pour aborder le sujet POK qui permet de signaler une pollution dans ou aux abords d'une cavité. Il s'agit d'un projet régional qui devrait être étendu au niveau national.

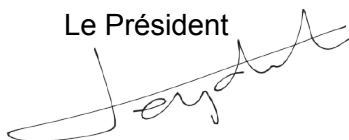
M. Jean-Luc Lacrampe évoque également le projet Retex (retours d'expérience), étude permettant de faire évoluer la pratique en relevant les incidents et accidents survenus durant la pratique.

M. Jean-Luc Lacrampe ajoute que le CDOS permet une aide à la prise de licences, et que la commission Sport Nature va être relancée.

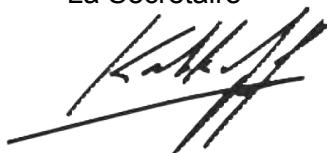
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Bureau de l'association.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Lacrampe', written over a horizontal line.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. ...', written over a horizontal line.

Le Trésorier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. ...', written over a horizontal line.